

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 09 03 2021

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt un le neuf mars le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme SUZZARINI Cécile, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme BONNARD Magali, M. MARTIN Nicolas, Mme FROMENT Jacqueline, M. GAUDRY William.

Excusé : M. YCART Bernard

Absent :

Date de convocation du Conseil : 02 mars 2021

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2021, à l'unanimité des présents.

Présentation du budget eau et assainissement 2021.

Présentation du budget général 2021.

Motion : déploiement de trois antennes relais, sur un pylône à construire près du col du Thau

Le conseil municipal est évidemment favorable au progrès, dès lors qu'il a pour objet premier de servir l'intérêt général et de permettre l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens. Il est aussi engagé dans une démarche de préservation du patrimoine paysager de notre commune et de ses environs. Il n'est donc pas opposé au déploiement d'antennes destinées à améliorer la couverture mobile de Cornillon et Mens, sous réserve que la solution retenue pour ce déploiement soit reconnue comme optimale et qu'elle impacte le moins possible l'environnement naturel.

Considérant que les données publiées par l'ANFR¹ sur son site d'information « cartoradio.fr » et celles publiées par l'ARCEP² sur son site « monreseaumobile.fr », établissent que :

- l'opérateur Free est déjà présent sur les mêmes émetteurs que les autres opérateurs, à proximité des zones de couverture présentées comme objectif du projet.
- ces mêmes opérateurs à partir des mêmes points d'émission produisent une couverture 3G / 4G satisfaisante sur le secteur.
- les choix d'orientation des antennes sont différents pour Free et les autres opérateurs.

Considérant que parmi les emplacements candidats sur le site, la parcelle 535 retenue pour le projet présente des facilités réglementaires en termes d'urbanisme, mais est un lieu stratégique d'un point de vue panoramique sur la chaîne du Dévoluy depuis la commune de Cornillon et qu'elle se trouve à proximité d'une ferme remarquable, faisant partie intégrante du patrimoine historique de ce territoire, labellisée Patrimoine en Isère.

¹ Agence Nationale des Fréquences

² Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

Considérant que ce pylône de 45 m de haut à cet endroit stratégique du territoire, non inséré dans une forêt, sera visible de l'ensemble du plateau trièvois, et va impacter directement la qualité paysagère du site dans une zone de co-visibilité majeure.

Considérant que des solutions d'implantation respectant une meilleure intégration ont été évoquées lors de la réunion de travail du 16 février 2021 ; que, si elles peuvent présenter des difficultés notamment juridiques, il convient de les étudier pleinement avant de les éliminer au profit d'un calendrier plus avantageux.

Considérant l'intervention récente d'opposants pour empêcher le démarrage de travaux d'implantation d'une antenne sur la commune voisine de Lavars, lieu-dit Villarnet, et les conséquences pour l'ordre public qui vont découler de ce choix d'implantation au Thau perçu comme inacceptable par une partie de la population au regard de l'importance des nuisances et n'apportant que peu d'avantages.

Les élus du conseil municipal de Cornillon en Trièves demandent à l'opérateur FREE Mobile :

- 1) D'envisager en priorité la mutualisation des installations et d'étudier plus amplement les possibilités de couverture à partir des points d'émission existants, par modification et/ou renfort des installations, voire création d'un nouveau pylône sur un de ces sites.**
- 2) À défaut et en cas d'incapacité technique avérée à assurer la couverture en utilisant les supports existants, de se laisser un temps de travail suffisant en concertation et avec l'accompagnement des collectivités, pour étudier les possibilités d'une implantation permettant une meilleure intégration paysagère, et donc une plus forte acceptabilité auprès de la population.**

Cette motion va être envoyée aux élus en charge du territoire (Sénateurs, députée, région, département, CDCT, Mens)

Pour information : une réunion d'information est organisée par FREE Mobile à la mairie de Cornillon en Trièves mercredi 17 mars. Suite aux restrictions COVID ils ne recevront que 3 personnes à la fois.

Amortissement travaux et subvention d'alimentation en eau potable et assainissement

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le budget de l'eau et assainissement est régi dans le cadre de l'application M4. Par conséquent, il est obligatoire de prévoir les amortissements des biens immobilisés ainsi que les subventions. Monsieur le maire propose à l'assemblée, l'amortissement des travaux d'alimentation en eau potable et assainissement ainsi que les subventions sur une durée de 30 ans.

Un amortissement des biens immobilisés pour la somme de :

- 25 688.40 €
- 131 684.41 €
- 30 289.25 €
- 35 497.88 €

Un amortissement des subventions :

- 126 239.00 €
- 22 819.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents le conseil municipal décide l'amortissement des travaux d'alimentation et assainissement, sur une durée de 30 ans, ainsi que l'amortissement des subventions correspondantes sur une durée de 30 ans.

Charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Demande de subvention gros travaux de réparation sur la voirie communale

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir de gros travaux de réparation sur la voirie communale au Petit Oriol et chemin du Petit Serre

Trièves Travaux a fait parvenir les devis correspondants soit :

Travaux voirie communale Petit Oriol	montant HT	5 726.00 €
Travaux grosses réparations chemin du Petit Serre	montant HT	6 555.50 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition du maire et le charge à demander une subvention la plus importante possible auprès du département et à signer tous documents concernant ce dossier.

Questions diverses :

Renards : 4 retrouvés morts sur la commune de Lavars, est-ce un empoisonnement ?

Commission forêt : le délégué à la commission a interrogé l'ONF sur l'opportunité du plan de relance présenté. En effet suite au réchauffement climatique réfléchir sur d'autres essences à implanter, il est important que les élus montrent leur position afin que l'ONF revoie leur plan de relance.

Service ADS : un 60% va être créé par la CDCT, en effet l'activité a augmenté de plus 300%. Le service est également en charge du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Réfléchir également sur l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Il y a de plus en plus de demandes de logement et peu d'offre, un observatoire du logement est prévu afin de connaître le parc locatif du territoire.

Chantier sentier : les élèves de la maison familiale de Vif reviennent jeudi 11 mars afin de finir l'ouverture du sentier l'Homme du Lac/col de Cornillon. Un goûter leur sera offert par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.